

# Violence à l'école et enjeux d'une éducation à la citoyenneté

#### Pr. Youcef MAACHE

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education Université Constantine 2 -Algérie

« Ta différence mon frère, loin de me faire peur, elle m'enrichit. Ce qui me fait vraiment peur c'est ta violence ». Y. MAACHE inspiré par A. de Saint-Exupéry.

### Résumé

Afin d'élaborer des stratégies et/ou des protocoles de prévention et/ou de prise en charge de la violence à l'école en Algérie, relevée d'une manière éclatante par l'équipe de l'**ORS** (Observatoire Régional de la Santé) et le laboratoire « **Violence et société** », dont nous sommes vice-président, à Constantine, nous avons tenter, grâce à un travail de terrain et de proximité exclusivement de demander à un échantillon de **782** individus tous partenaires, d'une manière directe ou indirecte, de l'action éducative à savoir : des lycéens, des enseignants de lycées, des surveillants généraux, des proviseurs, des censeurs et des parents d'élèves de nous proposer des plans de lutte contre ce fléau.

L'analyse des corpus recueillis fait ressortir l'urgence de l'application sans réserve d'un programme basé sur l'éducation à la citoyenneté dans notre école considérée, à juste titre d'ailleurs, comme domaine social unique préparant l'insertion efficace de l'acteur social de demain, un moyen de production et de diffusion de connaissances et une institution centrale de la transmission des valeurs sociales.

Les sujets de notre corpus quel que soit leur âge, leur niveau intellectuel et leur statut social sont unanimes pour évoquer sans équivoque ce type de palliatif de la violence ; en voici un aperçu de leurs discours.

« ...L'école a intérêt à promouvoir une plus grande éducation à la citoyenneté en son sein, et plus particulièrement entre ses composantes et ses acteurs, à développer et maintenir des relations d'intimes collaborations avec toute la société, à empêcher la transformation des petits malentendus entre ses différents acteurs en conflits très souvent générateurs de violence, à modérer son autorité, à soutenir les actions et valeurs à valences positives, à renforcer les programmes reflétant et légitimant ses politiques, et à encourager les bonnes initiatives et la participation de la société à son fonctionnement ».

 Laboratoire des Pratiques Psychologiques et Educatives Université Constantine 2, Algérie, 2012.

#### Préambule:

Comme il s'agit d'une recherche d'information/formation, nous nous permettrons d'adopter une démarche qui peut paraître prosaïque, scolaire; elle se veut tout simplement une démarche de compréhension et se propose, contexte oblige, d'être didactique.

## Les enjeux d'une éducation à la citoyenneté :

L'enjeu, selon le Petit Robert, «c'est ce que l'on peut gagner ou perdre dans une compétition, une entreprise ». L'éducation à la citoyenneté, chacun le sait plus ou moins, c'est l'éducation aux valeurs sociales, c'est créer une conscience de citoyen, conscient de ses droits et devoirs, capable de se reconnaître comme un des dépositaires de la souveraineté nationale.

Ceci étant clarifié, l'analyse des corpus nous a permis de mettre en évidence 10 référents noyaux ou préoccupations se rapportant à des actions impératives à mener pour juguler et/ou prévenir la violence et structurant d'une manière très rigide la trame discursive de notre échantillon qui semble s'attacher à des logiques de l'acceptation de l'autre, de l'amour, de la sincérité, de la solidarité de l'égalité et de la justice. Ces référents noyaux sont :

1- La création au sein de l'établissement scolaire de clubs scientifiques, culturels et sportives : tels les clubs d'échec, d'informatique, d'écologie, de santé scolaire, de musiques, de théâtre, de chorale, de danse, de sports, etc.

Ces clubs seront gérés par les élèves eux-mêmes avec, éventuellement, le concours des staffs administratif, pédagogique ou des parents d'élèves selon leur disponibilité et profils.

L'intérêt de telles activités réside dans le rapprochement entre les élèves eux-mêmes et entre élèves et membres de l'équipe administrative et/ou pédagogique garant d'une connaissance et une reconnaissance mutuelles et préalable au dépassement des préjugés et informations à priori le plus souvent à l'origine des incompréhensions, des tensions et des violences.

- 2- L'organisation de sorties : cette activité de découverte donnera, à voir et comprendre, la société dans ses multiples facettes, à des élèves qui sont loin de douter de l'importance et de la complexité des différentes activités sociales nécessaires à la pérennité de la société et, forcément, à la leur. L'une des innombrables leçons qu'ils tireront de leurs sorties est que l'autre nous est toujours disponible et qu'il vaut mieux l'avoir en ami qu'en ennemi.
- 3- Elections des élèves médiateurs : L'élection c'est le choix ou la désignation d'une ou de plusieurs personnes par un vote. « C'est le mode de désignation par les citoyens de leurs représentants ou de leurs délégués soit à l'échelon local, soit à l'échelon national soit dans un cadre professionnel. Mode de participation des citoyens au gouvernement dans le cadre de la démocratie représentative... » (Lexique de politique Dalloz 1988). Ces élèves seront élus par leurs pairs et seront à même de répondre aux objectifs assignés à la médiation à savoir:

- Favoriser la transparence par la libre circulation des informations propres à l'établissement. Celle-ci est une condition nécessaire à la compréhension et au suivi par l'équipe pédagogique des questions d'intérêt général.
  - Jouer les intermédiaires entre des intérêts différents en vue d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts de la communauté scolaire.
  - Etre des relais pour la diffusion des opinions et avis exprimés par les élèves sur le fonctionnement de leur école et classes.
  - Favoriser la prise de parole par ceux qui ne l'ont pas de façon à les impliquer davantage dans le processus de fonctionnement de l'école.

Il est bien évident que ces élèves seront identifiables par leurs pairs grâce notamment à leur brassard qui le porteront du début des classes ; c'est-à-dire le matin, jusqu'à la sortie ; c'est-à-dire le soir.

- 4- La création d'une cellule de proximité : le principe de cette cellule, un peu à l'image de la **Radio Entrez, Parlez** inaugurée par le président **Thomas Sankara** du Burkina Faso, sera que tout élève pourra librement y entrer et parler de tous ses problèmes scolaires, familiaux ou personnels. Cette cellule verra la participation à son fonctionnement un ou deux enseignants, un représentant de l'administration, un psychologue, un médecin et trois ou quatre élèves. L'une des missions de cette structure serait d'amener l'élève à « briser la loi du silence », à dire et à parler des agresseurs et des agressés et de ces agressions qui empêchent les enseignants d'enseigner et les élèves d'apprendre. Une sorte de vade-mecum devra être réalisé dans ce sens et proposé à ces cellules pour les aider dans le traitement des situations de crise générées suite à des violences.
- 5- La création du journal de l'école : En tant que force essentielle pouvant contribuer au développement de la bonne gouvernance en incitant les élèves à la participation au bon fonctionnement de l'école et à la responsabilité, le journal de l'école, s'il est entre de bonnes mains, peut d'une certaine manière jouer le rôle de suppléance dans l'immense domaine des incompétences de chacun. L'informateur/élève aura ainsi la charge de l'information/formation de tous les acteurs de l'école. Le journal de l'école à l'inverse de la presse ne se fera point le porte-voix des rumeurs, des assertions stéréotypées, des suppositions vagues et sommaires, etc., il sera tout simplement le convoyeur des messages avérés.
- 6- La création d'un tribunal : Ce tribunal géré par des élèves sous la responsabilité d'un enseignant et d'un représentant de l'administration aura à charge de juger et de sanctionner des écarts de conduite et des petits délits commis par leurs pairs.

Les juges et ses assesseurs seront élus par leurs camarades. Leur mandat ne devra pas excéder deux années pour donner l'occasion à un plus grand nombre d'élèves de se «frotter » à cette dure responsabilité.

Pour se défendre, un élève pourra faire appel à un «camarade avocat » mandaté par la commission de discipline de l'école.

Les sanctions qu'il encourra ne devront pas être punitives mais surtout éducatives et forcément à caractère pédagogique afin d'éviter tout risque de marginalisation scolaire. L'élève sanctionné, considéré à juste titre d'ailleurs en situation de rupture, devra être suivi par la cellule de proximité en vue de sa réintégration parfaite dans son groupe/classe.

7- L'élection de représentants des élèves : Ces représentants, porte-parole de leurs camarades, auront à siéger dans toutes les commissions pour s'informer et informer de leurs inquiétudes et de leurs appréhensions, de leurs intérêts et motivations pour telle ou telle activité, tel ou tel domaine, pour proposer et discuter éventuellement des propositions faites par les responsables.

La pertinence d'une telle démarche réside moins, à notre sens, dans la nature des thèmes abordés dans ces commissions, réunions ou assemblées que dans la volonté de donner à l'élève l'occasion et le droit, surtout, de s'exprimer aux côtés des adultes de l'établissement. Mais il faut au passage préciser comme la souligné Jack Lang: « qu'il ne s'agit pas tant de donner la parole aux élèves que de donner du pouvoir à la parole de l'élève, en tant qu'élève, sous la responsabilité des professeurs, c'est-à-dire sans démagogie. Nous avons besoin de la parole des élèves sur tous les sujets et de leur engagement pour mieux comprendre et pour mieux agir ». (Extrait de son discours lors de la journée de travail du comité national de lutte contre la violence à l'école, Collège de France, 20/06/2001).

- 8- La (re)dynamisation des associations des parents d'élèves : « Les actions de prévention de la violence à l'école qui doivent être mises en œuvre sont d'autant plus efficaces qu'elles sont comprises, partagées et relayées par les parents ». (Extrait du discours de Jack Lang, op cit). Des mesures audacieuses incluant les parents dans le fonctionnement quotidien de l'école pourraient s'avérer salutaires dans la gestion et le suivi de beaucoup d'activités initiées à l'intention des élèves. Chacun y contribuera dans la mesure de ses moyens et possibilités, qui par des conseils, qui par un parrainage, qui par son encadrement, qui par sa présence physique qui, à ne pas en douter, dissuaderait bien de malsaines intentions. Par ailleurs la communication franche entre jeunes et adultes apaisera à coup sûr des ardeurs à la limite de la violence d'autant plus qu'elle se fera à l'intérieur de l'établissement et pourrait se continuer à l'extérieur.
- 9- L'ouverture de l'école sur son environnement : Il faut en finir avec l'isolement, le cloisonnement et le repli sur soi de l'école. Il est d'une importance capitale la création de forums de discussion. En invitant régulièrement des organisations, des institutions, des membres de la société civile à venir débattre de leur politique en particulier et de la politique sociale en générale, l'école s'aura transmettre à ses élèves les repères et les valeurs tangibles de la société qu'ils intégreront à l'avenir.
- 10- Pilotage de projets individuels et leur accompagnement. « Un élève qui réussit dans la construction de ses apprentissages est un élève qui a peu de risque de devenir violent. Le premier respect que l'on doit à l'enfant, c'est de le mettre, le plus tôt possible, en situation de réussir. » (Jack Lang op cit)

Les projets individuels devront s'inscrire inévitablement dans le cadre du grand projet d'établissement (qui doit inclure une sorte de considéré comme levier à tout développement pédagogique harmonieux. Les responsables de l'institution en question

seront donc appelés à mettre à la disposition de leurs élèves les moyens et les aides nécessaires au travail personnel et à veiller à sa réussite.

### **Conclusion:**

A travers cette recherche action, nous nous sommes efforcés de rendre compte au mieux de certaines données inhérentes à la violence à l'école et de la manière de les juguler et/ou les prévenir. Notre sentiment est d'avoir donné assez schématique, tellement chaque point, chaque détail possède une grande importance. La stratégie que nous proposons est un modèle (qui n'est point « une recette miracle ». Son efficacité est, nous semble-t-il, une planification rigoureuse et intelligente de la par des étroitement liée à hommes qui l'appliquent et qui le gèrent. Combattre et/ou prévenir la violence à l'école est le devoir de tout un chacun. En effet même si l'école peut beaucoup dans ce domaine, elle ne peut pas tout, ni toute seule.

La lutte contre la violence comme le souligne d'une fort belle manière Jack Lang : « se construit, à partir d'une volonté politique, grâce à un ensemble de dispositifs parfois peu spectaculaire mais toujours efficaces dès lors qu'ils rencontrent l'adhésion et la mobilisation de tous. »

## **Indications bibliographiques:**

Maache, Y. (1997), Instituteurs algériens; réalité et discours, Thèse de doctorat soutenue à Paris 8, France.

Maache, Y., Chorfi, M.S., Kouira, A. (2001), La représentation de la violence : cas de la ville de Constantine, Revue « Sauvegarde de l'enfance »,  $n^{\circ}3$ .

Maache, Y., Chorfi, M.S. (2001), L'école fondamentale polytechnique une pratique à la citoyenneté et à la démocratie, Revue « Sauvegarde de l'enfance », n°4

Maache, Y.(2002), Les défis de l'école africaine et arabe face à la mondialisation, « Revue sauvegarde de l'enfance »,  $n^{\circ}4$ .

Maache, Y. (2002), Le journal interculturel une pratique à la citoyenneté, « Revue sauvegarde de l'enfance », n°4.